On prend 500 grammes de laine brute, et on la traite avec de l'eau rendue légèrement alcaline. A cet effet, on fait dissoudre 200 à 250 grammes de cristaux de soude dans dix litres d'eau, et on prend deux litres de cette solution pour chaque 100 grammes de laine. On laisse ainsi la laine tremper dans le bain, qu'on porte à la température de 60 à 70 degrés pendant trois heures, en ayant soin de l'agiter de temps à autre. On la retire ensuite, et on la lave à l'eau pure jusqu'à ce que l'eau de lavage devienne claire.

La laine est alors comprimée et séchée sur une toile tendue placée dans un courant d'air. Après vingt jours d'exposition à l'air et au soleil, on la pèse et continue le séchage jusqu'à ce que le poids reste sensiblement constant. Sa perte de poids donne le suint plus l'eau perdue par le séchage à l'air.

Une petite portion de cette laine est ensuite séchée dans une étuve à 100 degrés et la perte de poids est relevée. (*Industrie Textile.*)

NOUVELLES DU JOUR

Le secret de la poudre sans fumée vendu à l'Allemagne

Paris, 26 décembre. — Le *Gaulois* dit que les débats de l'affaire de la dynamite démontreront que le secret de la poudre sans fumée a été vendu à l'Allemagne.

La laïcisation des hôpitaux de Paris

Paris, 26 décembre. — A la séance du Conseil municipal, M. Alpy combat la laïcisation des hôpitaux et s'attache d'établir que cette laïcisation a coûté 478,591 francs au lendemain même de l'opération, dépense qui, jusqu'à ce jour, a progressivement augmenté.

Par 52 voix contre 14 sur 66 votants, le Conseil passe à *l'ordre du jour sur une proposition de M. Georges Berry*, tendant à consulter les électeurs dans le courant de janvier sur la réintégration des sœurs dans les hôpitaux.

Fin de la grève des journaliers au Havre

Le Havre, 26 décembre. — La grève est terminée; le travail sera repris demain.

La convention franco-suisse

Berne, 26 décembre. — Le conseil fédéral se réunira demain, pour prendre les mesures que comporte la situation. Il décidera d'appliquer *le tarif général à partir du 1er janvier*, en relevant les nombreux droits sur les articles de luxe.

On s'attend à ce que la France applique aussi le tarif général, mais on croit encore, que pour éviter une rupture complète, la France offrira de maintenir le tarif minimum à la condition que la Suisse ne majore pas le tarif général.

Le Conseil fédéral, dans la surélévation des droits, devra résister à la pression des producteurs suisses qui demandent des tarifs équivalant à un blocus. On croit que le peuple suisse doublera l'insuffisance de douanes, en établissant un monopole sur le tabac, plutôt que de subir les exigences de la France.

La révolution en Argentine

Buenos-Ayres, 26 décembre. — La révolution prend du développement, A Corrientès, on a mobilisé 10,000 hommes.

Attentat criminel en Irlande

Dublin, 25 décembre. — On a tenté hier soir, à onze heures, de faire sauter le cabinet de M. John Morley, secrétaire d'Etat pour les affaires d'Irlande, qui se trouve actuellement à Dublin.

Un engin chargé de dynamite a fait explosion sous une des fenêtres du cabinet du ministre. Un agent de la sûreté a été tué. Toutes les vitres des maisons avoisinantes ont été brisées.

Dublin, 26 décembre. — Il paraît que l'attentat était dirigé contre le bureau du chef de la police de sûreté qui est situé à l'entresol du bâtiment. Au premier étage se trouve la *bibliothèque de M. John Morley, secrétaire pour l'Irlande*.

Le bureau est situé à proximité du château de Dublin et de l'hôtel de ville, dont les vitres ont été brisées.

On croit que l'agent de la sûreté qui a été tué a donné un coup de pied dans la bombe, déterminant ainsi l'explosion.

L'agent a eu une jambe enlevée. Il a été transporté à l'hôpital, où il est mort peu après.

L'explosion a causé de grands dégâts dans les maisons avoisinantes. Des murailles très épaisses ont été lézardées.

Jusqu'à présent, la police n'a relevé aucun indice sur l'auteur de cet attentat.

Aucune arrestation n'a été opérée.

Les décorations du 1er janvier

Paris, 26 décembre. — Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'est réuni cette après-midi pour examiner les propositions faites par les ministres de la guerre et de la marine, à l'occasion du 1er janvier.

Nous croyons savoir qu'il ne sera pas fait de promotions dans l'ordre du Mérite agricole, à l'occasion du 1er janvier.

Un démenti

Paris, 26 décembre. — Une agence officieuse dément que M. Viette ait jamais recommandé un système de frein aux compagnies de chemin de fer. Ce démenti, qui vise la *Libre Parole* ne saurait en rien gêner ce journal, puisqu'au moment où les faits se sont passés, M. Viette n'était pas ministre, et il ne pouvait être question de *lui*.

C'est M. Yves Guyot qui était personnellement visé. Il va sans doute faire déclarer que c'était là une simple plaisanterie.

Un conseiller d'Etat russe condamné à la déportation en Sibérie

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — Le conseiller d'Etat Isseief, ancien secrétaire de l'école des Beaux-Arts, a été condamné à la déportation en Sibérie pour détournements dans l'exercice de ses fonctions.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 décembre. — On pouvait espérer qu'avec les vacances de la Chambre le marché retrouverait un peu de calme. Malheureusement il n'en est rien et chaque jour il se produit un nouvel incident. On débute ferme, au-dessus des cours de samedi, puis sur le bruit d'une dislocation du ministère, on réactionne sensiblement. Les marchés étrangers, Vienne surtout, sont très fermes. On annonce pour les premiers jours de janvier, le commencement des opérations de la Valuta.

Le 3 0/0 ouvre à 98 et finit à 97,47 1/2 après 97,40. Les actions des établissements de crédit très-fermes au début de la séance, réactionnent ensuite. Le Crédit foncier cote 1005 après 1023.75. La Banque de Paris faiblit à 656.35. Le Crédit lyonnais cote 765. Le Suez est moins ferme à 2745.

Les fonds étrangers sont assez bien tenus mais ne peuvent échapper complètement aux tendances défavorables du marché. L'Italien se tient bien aux environs de 93 fr. L'Extérieure et les fonds ottomans sont plus lourds. En Banque même encaisse qu'auparavant.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boite contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. *(Voir 4e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

LA CONGOLINE

C'est un baume efficace, infaillible — et nouveau,
Qui préserve du froid le satin de la peau;
Qui conserve les mains blanches, sans engelures;
Qui guérit, en deux jours, crevasses et gerçures.
33397d *Parfumerie Victor Vaissier, Paris, Roubaix.*

Situation météorologique. — Roubaix, 27 déc. — Hauteur barométrique, 764. Température.
A sept heures du matin 4 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir 1 » »
A cinq heures du soir 0 »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SYNDICAT DES NÉGOCIANTS EN TISSUS (France et exportation). — On nous prie d'insérer le procès-verbal suivant de la séance tenue par le syndicat, le 23 décembre, à *l'hôtel Ferraille* :

« Le bureau du syndicat des négociants en tissus, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Société industrielle et commerciale de Roubaix, en date du 9 décembre, propose au syndicat, réuni en assemblée générale, le projet de délibération suivant :

« Considérant qu'il est incontestable qu'au point de » vue légal le groupe du négoce en tissus avait le droit » de se séparer de la Société Industrielle et commer- » ciale, mais, considérant qu'il n'y a pas lieu de » pousser plus loin la discussion sur ce point;

» Considérant, en effet, que, dans sa séance du 9 dé- » cembre, le conseil d'administration de la Société » industrielle et commerciale proteste contre toute » arrière-pensée d'avoir voulu atteindre, en quoi que » ce soit, le groupe du négoce en tissus et exprime » la conviction et l'espoir que cette déclaration met- » tra fin à un malentendu regrettable;

» Considérant, en outre, que les explications offi- » cieuses, échangées entre son président et divers » membres du bureau de la société industrielle et » commerciale, sont de nature à lui donner satisfac- » tion;

» Considérant, enfin, qu'il y a lieu de placer au-des- » sus de toute considération personnelle l'intérêt » général du commerce et de l'industrie de Roubaix;

» Le Syndicat des Négociants en tissus (France et » Exportation), après avoir entendu les explications » qui lui ont été fournies par son président, et sur » sa proposition :

» Affirme le droit qu'il avait de se séparer de la » Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, et » charge son bureau de négocier, avec celui de la » Société Industrielle et Commerciale, les bases d'une » nouvelle entente, et lui donne les pouvoirs néces- » saires à cet effet.

» Le Président du Syndicat des Tissus (Fe et Eon)
» *Signé* : J. FORT.

» Roubaix, le 24 décembre 1892. »

Le Conseil municipal se réunira, vendredi, 30 décembre, à huit heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Bourses et subsides; institution des Jeunes Aveugles de Ronchin; le jeune Dehier; demande d'un trousseau. — 2. Caisse des Ecoles; budget de l'année de 1893; avis du Conseil municipal. — 3. Id.; vœu. — 4. Cantines scolaires; vote en dépense du produit de la représentation du Théâtre Deschamps. — 5. Hospices; aliénation de rentes; avis du Conseil municipal. — 6. Bâtiments communaux; assurance contre l'incendie; homologation. — 7. Tramways; cahier des charges. — 8. Budget primitif de 1893; observations. — 9. Abonnement des Brasseurs. — 10. Soutiens de famille; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille; avis du Conseil.

Rapports des commissions. — 1. Emprunt de 1.240.000 francs; réalisation. — 2. Secours et subsides; fanfare de cavalerie *les Enfants du Nord*; demande de subvention (M. H. Vandeputte). — 3. Id.; refuge de nuit; demande de subside pour l'organisation d'une représentation en faveur de l'œuvre *(M. P. Rose)*. — 4. Ecole de natation; exploitation de la buvette; demande de résiliation du marché passé avec l'entrepreneur (M. G. Ghiot). — 5. Secours et subsides; cours de langues vivantes; demande de bourses de voyage pour les élèves diplômés (M. A. Lepers). — 6. Bourse du Commerce; établissement d'une cabine téléphonique; *demande des courtiers* (M. D. Wichart). — 7. Vœu tendant à ce que l'enfant nourri au sein ne soit pas séparé de sa mère quand celle-ci entre à l'hôpital (M. G. Ghiot). — 8. Prise en charge par la Ville des enfants en bas âge de veufs ou de veuves pendant que ceux-ci sont à l'hôpital (M. G. Ghiot). — 9. Bourses et subsides; Institution des Jeunes Aveugles de Ronchin; le jeune Oscar Vermeire; demande d'un trousseau (M. V. Petit). — 10. Id.; Institution des Jeunes Aveugles de Ronchin; demande de bourse en faveur du jeune Charles Picavet (M. V. Poulain).

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Voici les appels nouveaux, inscrits au rôle général de la Cour, pendant le mois de décembre :

I. *Tribunal de commerce de Roubaix.* — Pelloni, fumiste à Roubaix, contre demoiselle Léonie Gellé, à Lille, et Louis Giot, à Roubaix, liquidateur de la société Marten et Cie; demande en paiement de frais de constitution d'une société; jugements des 17 et 28 juillet 1892. — Le Comptoir d'Escompte du Nord, contre Delchambre, ancien caissier à Wattrelos; demande en paiement de sommes; jugement du 11 novembre.

II. *Tribunal de commerce de Tourcoing.* — Emile Duvillier, agréé, syndic définitif de Fidèle Carrette, ex-négociant à Tourcoing, contre veuve Vandeputte fils, négociante à Tourcoing, et Barrois-Lepers, négociant de cette ville; revendication de marchandises.

III. *Tribunal civil de Lille.* — Mlle Florence Courtois, étirageuse à Tourcoing, contre Félix Lorthiois, peigneur de laines de la même ville; accident; jugement du 28 juillet 1892. — Amédée Demets, homme de peine à Roubaix, contre Amédée Prouvost et Cie, industriels à Roubaix; accident; jugement du 20 janvier 1891.

Au Refuge de nuit. — Dimanche matin, à onze heures, les membres du Comité du Refuge de nuit se sont réunis en leur local, rue Sébastopol. Différentes décisions ont été prises, entr'autres, celle d'organiser une représentation, à laquelle le cercle dramatique « Victor Hugo, » prêtera son gracieux concours. Cette représentation aura lieu à l'Hippodrome, en janvier.

Le comité adresse un appel aux fabricants de tissus et aux négociants, dans le but d'en obtenir des coupons et échantillons non utilisables. Ces coupons seront transformés en cache-nez et distribués aux malheureux. Une personne passera chez les donateurs qui aviseront le comité de leurs généreuses intentions.

Uns délicate attention du comité avait réservé, dimanche, jour de Noël, une charmante surprise aux enfants qui viennent, à partir de onze heures, à la *Bouchée de Pain*.

Après son repas, chaque enfant recevait, des mains de M. Henri Deschamps, commissaire de surveillance, une savoureuse coquille. Les pauvres petits manifestaient une joie qui faisait plaisir à voir.

Le patinage à l'étang de Barbieux. — La température de ces derniers jours fait la joie des patineurs. Dès dimanche matin, des amateurs se dirigeaient vers le jardin Barbieux, et prenaient leurs ébats sur la glace déjà ferme de l'étang. Dans la journée de lundi, les patineurs et les spectateurs étaient encore très nombreux.

Dans le canal. — Lundi matin, vers cinq heures et demie, M. Paul Petit, négociant en charbons, se trouvait sur le quai de Calais, en face des magasins de la Compagnie de Vicoigne et Nœux. En ce moment, des ouvriers de l'établissement brûlaient de la paille, afin de dégeler les tuyaux de conduite d'eau aboutissant au canal, et servant à alimenter la machine à vapeur. M. Petit, en voulant se garer, tomba dans le canal, entre un bateau et le quai.

En dépit du froid, M. Petit qui sait parfaitement nager, ne fut pas paralysé dans ses mouvements, et grâce à l'aide qu'on lui prêta sur le champ, il fut retiré de l'eau sain et sauf.

Repêchage d'une noyée dans le canal. — Mardi matin, vers sept heures, des mariniers retiraient du canal, près du pont de la République, le cadavre d'une jeune fille, paraissant avoir séjourné dans l'eau depuis plusieurs semaines.

M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement, informé aussitôt de cette sinistre trouvaille, se rendit sur les lieux. Après l'accomplissement des formalités d'usage, il fit transporter la noyée à la morgue de l'Hôtel Dieu.

Quelques heures plus tard, le corps était reconnu pour être celui de Mlle Germaine Derick, une jeune fille de Tourcoing, âgée de 20 ans et 3 mois, disparue du domicile de ses parents, depuis le 28 novembre dernier, ainsi que nous l'avons annoncé.

C'est son père même, cabaretier, rue des Poutrains, qui est venu constater l'identité de la malheureuse.

M. le docteur Largillière, médecin-légiste, requis pour examiner le cadavre, a conclu à la mort par suicide ou par accident.

Une chute mortelle. — Dans la soirée de lundi, un ouvrier apprêteur, M. Louis Tourel, habitant la rue de Beaurewaert, se rendait à sa chambre à coucher, quand, au sommet de l'escalier, il manqua le pied, et roula du haut des marches, sur le palier. Le pauvre homme ne se releva plus : à une heure du matin, il rendait le dernier soupir. M. le docteur Dujardin a déclaré qu'il avait succombé aux suites d'une commotion cérébrale.

Le défunt était un ouvrier modèle, très-sobre et très-courageux.

Un enfant brûlé vif. — Dans la journée de dimanche, un enfant de deux ans, le petit Victor Degouy, profitant d'un moment d'inattention de sa mère, se mit à jouer autour d'une marmite remplie d'eau bouillante, qui se trouvait à terre, près du foyer.

Soudain, un cri terrible retentit : l'enfant venait de tomber dans le récipient. On le retira affreusement brûlé sur une partie du corps. Le pauvre bébé est mort, malgré les soins énergiques qui lui ont été prodigués.

La plume se refuse à décrire la désolation des malheureux parents.

Un cabaret mis à sac, rue Voltaire. — Dans la soirée de dimanche, vers *onze heures trois quarts*, les deux frères Dufour, dont les parents sont marchands de légumes, rue Daubenton, menaient grand tapage dans l'estaminet de M. Charles Depoortère, rue Voltaire, en compagnie de deux individus dont on ignore le nom.

Voyant une rixe imminente entre ces turbulents consommateurs, le cabaretier refusa de leur servir plus longtemps à boire, et les mit tous à la porte.

A peine sur le trottoir, ils oublièrent leur différend et s'unirent tous pour se venger de cette expulsion sommaire.

Bientôt les vitres de la devanture volèrent en éclats et douze furent brisées successivement ; puis la bande s'acharna sur les rideaux, dont elle fit de véritables *loques*.

Après ce bel exploit, les complices prirent la fuite, juste au moment où survenait l'agent de sûreté Réville, *qui prit les noms des principaux coupables*.

Lundi matin, M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, faisait comparaître devant lui les *frères Dufour*, *qui s'empressèrent de rembourser à* M. Charles Depoortère la somme de quarante-sept francs, que celui-ci leur réclamait, pour les dégâts causés à son établissement.

Cette transaction, bien que donnant entière satisfaction aux droits de la partie civile, et rendant inutile toute arrestation de personnes, n'empêchera pas l'affaire d'être appelée au tribunal correctionnel en ce qui concerne le délit.

Chutes dans des escaliers. — *Rue des Sept-Ponts.* — Dimanche matin, vers neuf heures, une ménagère de la rue des Sept-Ponts, Mme Delporte-Prus, âgée de cinquante-deux ans, montait à sa chambre, dans l'intention de s'habiller pour aller à la grand'messe, lorsque, tout *en haut de l'escalier, elle fut prise d'un éblouissement*, et dégringola jusqu'au rez de-chaussée.

Dans cette chute, qui aurait pu être mortelle, la pauvre femme se fractura l'avant-bras droit.

M. Montaigne, médecin, appelé pour lui donner ses soins, jugea son état assez sérieux pour la faire conduire à l'Hôtel-Dieu le lendemain.

Rue de Naples. — Dans la soirée du même jour, vers neuf heures, un homme de soixante-un ans, François Depraet, tisserand de profession, descendait du premier étage du logement qu'il occupe, rue de Naples, lorsqu'il manqua le pied sur une des marches de l'escalier, et vint s'abîmer sur le sol.

Les gens de la maison s'empressèrent autour de lui et le transportèrent dans son lit, en attendant l'arrivée de M. le docteur Derville, qui lui prodigua tous ses soins, et le fit transporter à l'hôpital lundi matin.

Un commencement d'incendie rue de Jemmapes. — Lundi soir, vers cinq heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme veuve Masson, épicière, rue de Jemmapes, 18. Mme Masson se trouvait dans sa cuisine, quand une épaisse fumée lui donna l'alarme. *Elle se rendit immédiatement dans son magasin* et aperçut quelques rayons contenant des petits fagots, complètement enflammés. A l'aide des voisins, on parvint à se rendre maître du feu. Les dégâts sont peu importants et il y a assurance. Une allumette enflammée, jetée par mégarde sur une feuille de papier, non loin du rayon, serait cause de ce commencement d'incendie.

Une mort subite. — Un cordonnier de la rue de Lille, M. Désiré Verhaeghe, est mort subitement, dimanche, à une heure, en rentrant chez lui. Il a succombé à la rupture d'un anévrisme.

Les contraventions du jour. — Il s'agit toujours d'ivrognes qui, parfois, aggravent leur cas de façon fâcheuse : l'un d'entr'eux a menacé, par exemple, M. Coulon-Cuvelier d'une pioche; un autre a brisé des carreaux dans un estaminet de la rue du Chemin de fer, etc.

A noter une contravention dressée à une ménagère de la rue St-Joseph, qui a souffleté publiquement un cabaretier du quartier.

Croix. — *Adjudications.* — Dimanche dernier ont eu lieu, à la Mairie de Croix, les adjudications des cercueils et du pain nécessaires au Bureau de Bienfaisance. Pour les cercueils, M. Marc Dubus a été déclaré adjudicataire,

En ce qui concerne le pain, Mlle Sophie Cattel a été déclarée adjudicataire, avec un rabais de 10 0/0 sur la mercuriale.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Election au Conseil des Prud'hommes. — Lundi, de 9 h. à midi, a eu lieu l'élection d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Scalabre-Delcourt, Président, démissionnaire.

En voici les résultats : Inscrits, 76; votants, 23. — M. SIX-SCRIVE, filateur de laines, est élu à l'unanimité des 23 votants.

Réunion du Conseil municipal. — Le conseil municipal s'assemblera, en séance extraordinaire, le vendredi 30 décembre 1891, à 8 heures du soir, salle des mariages, pour délibérer sur l'objet suivant :

Avis du Conseil municipal concernant la cession faite par le syndic de l'union des créanciers de la faillite de la Compagnie des tramways de Roubaix et Tourcoing à la Compagnie nouvelle. Projet de traité à intervenir avec cette dernière. Et en outre sur les affaires suivantes dans le cas où une solution ne serait intervenue avant la clôture de la session actuellement en cours : Demande de création d'un bureau d'octroi.

Rapport des Commissions. — (lecture et discussion s'il y a lieu). Finances : Budgets du Bureau de Bienfaisance et de l'administration des Hospices pour 1893; avis du Conseil municipal. Budget communal pour 1893 Finances et instruction publique : Vœu de M. Dron, pour l'établissement des cantines scolaires.

— Nous avons déjà annoncé que le Conseil doit se réunir mercredi prochain 28 courant, pour la clôture de la session ordinaire de novembre. C'est dans cette première séance de la semaine que doit être discuté et voté le budget de 1893.

Le patinage à Tourcoing. — Le port et la partie de l'embranchement qui y fait suite jusqu'au pont du Hallot, où les rives sont peu élevées, sont entièrement gelés, et lundi après-midi, de nombreux patineurs y prenaient leurs ébats. On n'aurait pu désirer une plus belle glace, si les gamins grands et petits n'avaient pris plaisir à y jeter, d'un bout à l'autre, une *incroyable quantité* de briques, pierres, mottes de terre gelée, enfin tout ce qui leur tombait sous la main. Il y en a certainement plusieurs tombereaux !

Mais la police veille : lundi, cinq jeunes gens, de 16 et 17 ans, ont été pris en flagrant délit. Les parents ont été mis en demeure de faire enlever tout ce que leurs enfants avaient jeté dans la glace !

Pour peu que cela eût continué, la navigation n'aurait pas tardé à être entravée.

Une incroyable aventure. — M. Camille Vergotte, garçon brasseur, âgé de 40 ans, s'était pris de querelle, avec plusieurs consommateurs, dans un estaminet de la rue d'Anvers, dimanche vers 11 heures du soir. Pour échapper à ses adversaires qui menaçaient de lui faire un mauvais parti, il se sauva dans la cour et, sans calculer le danger, il grimpa on ne sait comment sur la crête d'un mur, haut de plus de 2 mètres.

M. Jules Delhoute, demeurant rue d'Anvers, n° 158, fut *tout à coup éveillé par un grand bruit partant de sa cour*; il descendit aussitôt pour s'en rendre compte, et trouva le garçon brasseur gisant dans une mare de sang, mais n'ayant pourtant pas perdu tout à fait connaissance. On réclama l'aide d'un voisin, M. Lenglet, et le blessé fut conduit au poste où on arriva vers minuit.

Le malheureux Vergotte éprouvait d'atroces souffrances. *On appela M. le docteur Dewyn qui constata une fracture* du poignet gauche, une profonde blessure au-dessus de l'œil gauche, de nombreuses contusions sur tout le corps, et en outre, la victime de cet étrange accident avait les deux lèvres coupées.

Le blessé a été reconduit à son domicile, rue du Tilleul.

Mouveaux. — M. l'abbé Duhamel, nouveau prêtre, a célébré, hier, sa messe de prémices, en l'église de Mouveaux.

A neuf heures trois quarts, un nombreux clergé se rend à la maison de M. l'abbé Duhamel, et le conduit processionnellement à l'église. Toute sa famille, et de nombreux amis suivent.

La messe commence à dix heures devant une énorme assistance.

A l'évangile, M. l'abbé Debacker, curé de St-Sépulcre prend la parole et en termes émus, énumère les devoirs du prêtre qui est l'intermédiaire de Dieu près des hommes et l'intermédiaire des hommes près de Dieu.

L'abbé Debacker ajoute que, s'il a tenu à prononcer quelques mots en cette circonstance solennelle, c'est qu'il est l'ami de M. l'abbé Duhamel, dont il a guidé les pas dans la voie qu'il a choisie.

Il lui demande de prier pour tous les paroissiens de Mouveaux, où la religion a toujours été respectée, de prier pour M. le curé de la paroisse, pour le clergé et surtout pour les ouvriers, dont M. l'abbé Duhamel a été autrefois le compagnon d'enfance.

La musique municipale, qui assistait à la messe, a joué deux morceaux d'une façon au-dessus de tout éloge.

Pendant la cérémonie, M. H. Carton, a chanté, de sa belle voix de baryton, et avec le talent qui le distingue, l'*O Salutaris*, de Mozart, et l'*Ave Verum* de Ach. Butruille.

Bondues. — Le banquet de Sainte-Cécile, de la chorale l'*Espérance*, a eu lieu dimanche à 3 heures, au local « Brasserie Universelle », chez M. Marescaux, et sous la présidence de M. J. Trenel. Grande animation, nombreux toasts et charmant concert.

Bousbecques. — *Adjudications.* — Lundi, à quatre heures de l'après-midi, a eu lieu, à la mairie, l'adjudication des travaux d'entretien et de réparation des propriétés communales pour les années 1893, 1894 et 1895. Voici les résultats :

1° Charpente et menuiserie (évaluation 300 fr.) : Deux soumissions sont déposées. M. Florimond Lahousse offre un rabais de 17,30 0/0 et M. Vilain-Leduc, un de 25 0/0. L'offre de M. Vilain-Leduc étant la plus avantageuse, il est déclaré adjudicataire. — 2° Maçonnerie (évaluation 300 fr.) : Deux soumissionnaires offrent : le premier, *Mme veuve Charles, un rabais de 17,65 0/0* et le second, M. Laperre, un de 8,50 0/0. En conséquence, Mme veuve Charles est déclaré adjudicataire — 3° Couverture (évaluation 300 fr.) : Mme veuve Lannoy-Ghesquière, de Wervicq-France, offrant un rabais de 15 0/0 et M. Pierre Lannoy, un de 25,50 p. 0/0, ce dernier est déclaré adjudicataire.

4° Zinguerie, serrurerie, poëlerie et plomberie (évaluation 300 francs) : Des deux soumissions déposées, celles de M. Alphonse Ravaux, offrant 20 0/0 de rabais, et de M. Olivier-Lambrech, offrant 40,10 0/0, celle-ci est déclarée adjudicataire. — 5° Peinture (évaluation 300 francs) : M. Benjamin Delva offre un rabais de 10 0/0, et M. Louis Six un de 16 0/0. Ce dernier est déclaré adjudicataire. — 6° Vitrerie (évaluation 150 francs) : M. Pierre Lannoy, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire de ce lot, moyennant un rabais de 3 0/0.

LILLE

M. l'abbé Gavelle directeur du cercle militaire de Lille, vient d'être nommé, par décision du ministre de la guerre, du 8 décembre 1892, aumônier du service des armées en campagne.

Attaché à la 21e division d'infanterie, M. l'abbé Gavelle suivra les troupes de Lille, le 43e de ligne et le 16e bataillon de chasseurs, sur le champ de bataille.

Le congrès catholique de Lille. — Voici la traduction du bref pontifical reçu par Mgr l'évêque de Lydda, en réponse à l'adresse envoyée au Saint-Père par le récent congrès catholique de Lille :

« LÉON XIII, PAPE

» Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

» L'éminente piété et l'entier dévouement que professent envers nous les catholiques des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais nous étaient certes connus par de nombreuses et éclatantes preuves.

» Mais nous ne savons si jamais il nous est parvenu de cette piété filiale un témoignage plus agréable que la lettre à nous adressée naguère, sous votre présidence, par les membres de la vingtième assemblée générale tenue à Lille.

» Etant données les circonstances de fait et de temps, étant données les préoccupations des signataires de cette adresse, il paraît impossible que l'on conçut rien de plus opportun et que l'on écrivît rien de plus important.

» Car une extrême docilité à recevoir respectueusement nos avertissements, une volonté toute prête à faire ce que nous conseillons, un zèle parfait à garder fermement la foi des aïeux, brillaient dans cette adresse avec une netteté qui a très suavement délecté notre cœur paternel.

» Sans doute il y a en France, nous le savons, de très nombreux imitateurs de cette piété, de ce zèle, de cette fermeté. Mais, si tous vos concitoyens partageaient vos sentiments et vos vues, ce serait sûrement le comble de notre joie; et nos vœux seraient remplis, pour l'accroissement et l'honneur de la religion, non moins que pour la sécurité et la gloire de votre illustre nation.

» En attendant, nous espérons que nos prières offertes à Dieu dans cette intention seront aidées des vôtres, Vénérable Frère, et de celles de tous les membres du congrès qui s'est réuni à Lille sous votre présidence ; et nous demandons pour vous tous l'abondance des dons célestes, en vous accordant de tout cœur la bénédiction apostolique.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, le VII décembre MDCCCXCII, de notre pontificat l'an XVe.

» LÉON XIII, Pape.

» A notre Vénérable Frère HENRI, évêque titulaire de Lydda, vicaire capitulaire du diocèse de Cambrai,

» A CAMBRAI. »

Visites du jour de l'An. — Les visites de corps, à l'occasion du 1er jour de l'An, auront lieu dans la place de Lille, le 31 décembre courant :

Le général commandant le 1er corps d'armée recevra, à 1 h. 15 de l'après-midi, à son quartier général, les autorités militaires et les corps d'officiers de la garnison. *Les officiers seront en grande tenue de service*; les officiers du service d'état-major porteront le brassard.

Le général de division gouverneur et le général commandant la 1re division d'infanterie ne recevront pas de visites de corps.

La visite à M. le préfet du Nord aura lieu immédiatement en sortant du quartier général.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à se joindre, pour ces visites, aux officiers de l'armée active.

L'affaire de Marquette. — Nouvel examen du cadavre. — Dimanche après midi, le parquet et MM. les docteurs Castiaux et Dutilleul, médecins-légistes, et Masson, de Marquette, se sont rendus, à trois heures, à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, pour examiner à nouveau le cadavre d'Hélène Lhomme.

A la suite de cette nouvelle autopsie, M. le docteur Masson a reconnu qu'il s'était trompé, ce qui était dû, du reste, aux mauvaises conditions dans lesquelles il avait vu le cadavre : la nuit et dans un terrain boueux.

Voilà donc un premier point bien acquis : il n'y a pas eu viol. La mort serait donc, comme nous l'avons déjà *dit, naturelle, ou mieux, aurait été occasionnée par le* froid.

Mais est-ce à dire que la pauvre folle n'ait pas été malmenée avant l'accès de *délirium tremens* ? Non. Et c'est sur ce point que la justice va pousser plus vigoureusement que jamais ses investigations.

Concerts et Spectacles

Concert par l'Association des anciens élèves de la rue du Bois. — Il serait superflu de dire que la salle des fêtes du *Choral Nadaud* était comble, dimanche soir, pour le concert offert aux familles des anciens élèves de l'école de la rue du Bois. Avec un programme aussi heureusement composé, il ne pouvait en être autrement.

Nous devons, d'abord, mentionner M. E. Delporte qui est, en même temps qu'un accompagnateur distingué, un artiste de talent; les quelques morceaux d'ouverture qu'il a exécutés sur le piano, lui ont valu les applaudissements de la salle entière. M. L. Mercier, mandoliniste, a mis en relief ses qualités de musicien en jouant irréprochablement le *Chant du Rossignol* et *Estudiantina*, deux *pages exquises*.

Un jeune homme, M. Georges Armand, a exécuté, sur le violon, le grand air du *Trouvère*. M. Armand possède déjà les aptitudes d'un musicien accompli; il a été fort applaudi. Non moins de succès pour M. Cappelle, flûtiste, sa fantaisie de Vignerès, a été très goûtée. *Pour les Pauvres*, tel est le titre d'un monologue émouvant, que Mlle Alice Raimbert, a récité avec autant de sentiment que de savoir; un bouquet lui a été offert.

MM. Vampouck, Monnier, et X... se sont produits tour à tour avec succès. M. Edmond Genty, un violoncelliste remarquable, a exécuté, avec une précision et une observation scrupuleuse des nuances, une très jolie fantaisie de Sébastien Lée; il a recueilli d'unanimes bravos. M. Dehaes a rendu une page musicale, qui avait pour titre *Précieuse*, avec un réel talent.

Pour terminer, une charmante comédie de Labiche, *La Grammaire*, a été interprétée, à la satisfaction générale, par la troupe de comédie du cercle Victor Hugo. A l'issue du concert a eu lieu le tirage de la tombola dont voici les numéros gagnants :

371	817	2587	1788	2965	712	1079	2051	916
2873	3203	3028	1875	1734	2848	2774	1019	2954
528	951	3631	104	2358	1391	383	395	1896
2680	2155							

Concert par l'Alliance Chorale — La salle des fêtes de la rue Pierre Motte était trop exigüe, dimanche soir, par le Concert qu'offrait l'*Aliance Chorale* à ses membres honoraires, à l'occasion du dix-neuvième anniversaire de sa fondation ; Cette société, dont valeur s'accentue de plus en plus, a magistralement interprété deux chœurs magnifiques *Tableaux champêtres* et *Retour des exilés* — qui ont provoqué les bravos répétés, de l'assistance.

M. Derveaux a exécuté un air varié pour clarinette, en musicien accompli, aussi, a-t-il été applaudi et bissé. Les stances de *Lakmé* ont trouvé en M. Herne un chaleureux interprète, sa jolie voix de ténor a rendu, avec beaucoup d'âme, cette page exquise.

L'éloge de M. Hache n'est plus à faire, on l'entend toujours avec plaisir; il a détaillé *La vision d'Hérodiade*, d'une façon irréprochable, sa voix large et souple a donné une grande expression à cette œuvre; l'*Arioso* d'*Hamlet* qu'il a interprété ensuite a obtenu également beaucoup de succès; *toutes nos félicitations à M. Hache.*

M. Dubar, qui possède une puissante voix de basse, a chanté « Le son du cor, » ce qui lui a valu les applaudissements de l'auditoire. M. Leveaux est un bon comique, sa chansonnette a provoqué un rire général.

Soirée intime par la « Cœcilia Roubaisienne ». — Une fête de famille, réunissait, dimanche soir, les membres honoraires dans la vaste salle de la Brasserie des Orphéonistes, chez M. O. Lefebvre, place de la Gare. La *Cœcilia* a interprété un chœur de A. Thomas, *Le Tyrol*, avec les aptitudes qu'on lui connaît; la fin de cette exécution a été saluée par les applaudissements répétés du public. M. Tiberghien, basse chantante, a très bien rendu l'*Etoile du Nord*.

M. L. Thyran a interprété les Stances de Flégier, en musicien accompli; non moins de succès pour M. O. Lefebvre, qui a chanté le *Sacrifice d'Abraham* avec une voix de basse excellente; M. Liégeois, baryton, a dit avec talent une romance *La Gloire et l'Amour*. Un magnifique duo « *Cromwel* » a été détaillé par *MM. Ch. Courouble* et O. Lefebvre, qui ont recueilli une moisson de bravos. Félicitons en terminant M. Jules Bottelier, monologuiste, il a été acclamé, c'était justice. Un bal animé a cloturé cette charmante soirée.

NOUVELLES MILITAIRES

Les musiques militaires. — Le ministre de la guerre vient d'adresser aux corps d'armée une circulaire qui ne permet pas de compter sur la réorganisation des musiques militaires, pourtant réclamée avec insistance, tant par les autorités municipales des villes de garnison que par les chefs régimentaires.

Il avait été question, on le sait, d'introduire le principe de cette réorganisation dans le projet de loi portant revision des cadres en rétablissant les grades et avantages qui retenaient autrefois au corps les musiciens expérimentés.

M. de Freycinet se borne, quant à présent, à prescrire des modifications dans la composition des instruments de musique, mais il remet à un examen ultérieur les moyens d'assurer le recrutement des soldats instrumentistes.

Le Mérite agricole dans l'armée. — L'ordre du Mérite agricole va se répandre dans l'armée. Le ministre de la guerre vient de transmettre à son collègue de l'agri*culture quelques propositions pour la décoration de* chevalier. Ces propositions ont été établies par les commandants en chef en faveur d'officiers et assimilés qui ont été jugés dignes d'obtenir cette distinction par leurs connaissances spéciales, et, aussi, par des travaux techniques utiles à l'agriculture. Ils seront compris dans la promotion de janvier.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 26 décembre.* — OUTRAGES A UN AGENT. — Un homme d'une cinquantaine d'années, Philipe Masure, dormait sur le seuil d'une maison, dans une rue, à Roubaix, quand un agent veut aimablement le réveiller pour l'empêcher de se geler par la température sibérienne dont nous jouissons. Mais notre homme, furieux, se met à injurer l'agent dans des termes d'un usage fréquent parmi les gens d'une éducation relative : il ajoute même que sa disposition, à l'égard de l'agent, il la manifeste « à pied et à cheval ».

Traduit pour ces propos devant les juges, Masure est condamné à six jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende, mais avec application de la loi Bérenger.

L'ABUS DE CONFIANCE reproché à François Beirens, de Roubaix, dans les circonstances que nous avons relatées, la semaine dernière, au préjudice d'un habitant de Wattrelos, vaut à *Beirens, deux mois* de prison.

Me CONFORME.

Tribunal civil de Lille. — EXPROPRIATIONS A ROUBAIX. — *I. Création d'une place au boulevard de Douai.* — Le jury d'expropriation s'est réuni lundi, à midi, dans la salle de la première chambre du tribunal civil, au Palais de Justice, à Lille, pour statuer sur l'indemnité à accorder à Mme veuve Fidèle Duhamel, pour l'expropriation d'une partie de sa propriété, en vue de la création d'une place ou carrefour, à l'entrée du boulevard de Douai, et à l'intersection de la rue de Barbieux.

Les opérations sont dirigées par M. Labbe, juge, assisté de M. Legrand, greffier.

Le chef du jury est M. Masure-d'Herbier.

Les jurés, après avoir rempli les formalités ordinaires, se sont transportés, à Roubaix à une heure et demie, pour se rendre compte de l'état des lieux : revenus à quatre heures, ils siégeaient pour entendre les observations des intéressés.

Me Basquin, avocat habituel de la ville de Roubaix, *explique qu'il y a deux parties expropriées*; pour la première, il n'offre qu'un franc, en invoquant la plus-value qui résultera pour la propriété de la création d'une place, à proximité.

Pour la seconde partie, il offre quatre mille francs, y compris la valeur de la portion de la grille qui va être enlevée :

Me Parmentier, au nom de Mme veuve Duhamel, demande pour la première portion 15902 fr.; pour la seconde 15263 fr. 70; il fait remarquer que, eu égard à l'importance de ce quartier, il faut évaluer le prix du mètre au moins à trente francs.

Il est exproprié une totalité de huit cents mètres environ.

M. Herchuez, locataire de Mme Duhamel demande par l'organe de Me Mertian, 225 francs, la ville offre 30 francs.

Le jury, après avoir délibéré, rend les décisions suivantes : il alloue à Mme veuve Fidèle Duhamel pour la première portion de sa propriété 8,579 francs, pour la seconde 9,778 francs.

Quant au locataire, M. Herchuez, il lui est accordé 60 francs.

PETITE CORRESPONDANCE

Tourcoing. — La personne qui a écrit au bureau du journal aux initiales P.-G. D., est priée de donner son adresse 75, rue Winoc-Chocqueel.

NORD

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Decroos, prêtre habitué, décédé à Hondschoote, à l'âge de 75 ans.

M. Decroos, né à Rexpoëde, fut ordonné prêtre à Bruges, en 1844, et successivement vicaire à Esquelbecq, à Dunkerque (Saint Jean-Batiste), à Hondschoote et à Warhem.

Une explosion de machine à Armentières. — Le cylindre de la machine du tissage de MM Cardon et Fauvergue a fait explosion lundi après midi. Les dégâts matériels sont importants.

Le centenaire de la levée du siège de Dunkerque. — On sait que Dunkerque, tout comme Lille, a eu à soutenir un siège fameux, et que cette ville possède également un décret de a Convention, déclarant que les citoyens de Dunkerque avaient bien mérité de la patrie.

Le conseil municipal s'est réuni, hier, sous la présidence de M. Gustave Lemaire, et il a été décidé que des grandes fêtes seraient données le 8 septembre prochain.

Les Dunkerquois, si fiers de leurs fêtes, ont été un peu chagrins en se voyant surpassés par Lille lors de la dernière calvade historique, et, comme revanche, ils se préparent à *éblouir* les nombreux visiteurs qui ne manqueront pas d'assister aux fêtes.

Le mot *éblouir* n'est pas de trop, car il s'agit d'une cavalcade qui *sortira la nuit*.

Toutes les rues magnifiquement décorées, seront éclairées *à giorno* et à l'électricité. De plus les chars, et les groupes seront également mis en relief par l'électricité à l'aide d'ingénieux appareils portatifs.

C'est la première fois qu'une fête semblable sera donnée en Europe.

Le conseil municipal a voté aussitôt un premier crédit de 35,000 fr.

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE 1892. N° 52

LE VOLONTAIRE DE 1815

par G. LE FAURE

CHAPITRE XXII

LE VILLAGE DE PLANCHENOIS

Le visage du prêtre reprit toute sa sérénité.

— Je compte si bien qu'on ne se battra pas ici, que je viens d'y organiser une ambulance ; car, si les choses marchent comme à Ligny, il y aura pas mal de bras et de jambes à couper, comme aussi pas mal de têtes fendues à recoller.

Et il souriait tout en étalant sur une table la collection de ses outils, qu'il tirait d'une cantine.

Geneviève détourna la tête; ce que voyant, Pompignac se mit à rire.

— Ah bien ! dit-il, si la vue seule de mes instruments vous fait peur, que sera-ce tout à l'heure quand il faudra panser les blessés, car je compte bien sur vous pour me donner un coup de main. Je me rappelle que pour vous acquittez à merveille de ce soin.

Pendant qu'il parlait une demi-douzaine de soldats avait transformé la grande salle de l'auberge, mettant les tables les unes à côté des autres et formant tout le long du mur une estrade sur laquelle ils jetaient les matelas réquisitionnés chez les habitants.

Pompignac jeta autour de lui un regard circulaire.

— Ah ! dit-il d'un air satisfait, voilà qui s'avance. N'oubliez pas de mettre, là, sous la table d'opération, des bottes de paille pour étancher le sang ; procurez-vous aussi des seaux d'eau fraiche et de grosses éponges.

— Monsieur le major, vint dire tout à coup l'un des soldats, il y a en bas un homme du pays qui demande à vous parler sur-le-champ.

Pompignac se hâta de descendre, et se trouva en face de l'hôtelier de l'*Eperon-d'or*.

— Ah ! monsieur l'officier, dit cet homme, excusez-moi de venir vous déranger, mais il s'agit d'un soldat français.

Croyant avoir affaire à un habitant trop violemment réquisitionné, Pompignac lâcha un juron :

— Eh ! que voulez-vous que je fasse ? s'écria-t-il : à la guerre, comme à la guerre !

Ahuri, l'homme répliqua :

— Mais, monsieur l'officier, c'est que je crois bien qu'il est mort.

Pompignac eut un brusque haut-le-corps.

— Mort ! répéta-t-il, qui cela ? De qui parlez-vous ?

— Du soldat français qui a logé cette nuit chez moi. Je viens vous chercher pour que vous voyez s'il vit encore ou bien si...

Le jeune homme l'interrompit.

— Conduisez-moi ! dit-il, je vous suis.

Tout en marchant, l'aubergiste lui raconta comment la veille il avait été éveillé par deux soldats qui lui avaient impérieusement demandé de les loger ; puis qu'au matin, après les avoir appelés plusieurs fois sans recevoir de réponse, il avait voulu entrer, mais que la porte étant fermée en dedans, il avait appliqué une échelle contre le mur et avait pénétré dans la chambre par la croisée.

— Alors, dit-il en terminant au lieu de deux soldats, je n'en ai plus trouvé qu'un, et, celui-là, je crois bien qu'il est mort.

On était arrivé, et le bonhomme, désignant l'échelle dressée contre le mur de la maison, ajouta en montrant la fenêtre ouverte :

— C'est là.

Vivement Pompignac gravit les échelons, enjamba l'appui de la croisée, sauta dans la chambre, et courut au lit.

Mais il recula aussitôt en poussant une sourde exclamation :

— M. Sauvage ! balbutia-t-il.

C'était, en effet, l'infortuné Cornélius, étendu en travers du matelas, les membres liés et tout convulsés par l'agonie, le visage noir déjà, les yeux *hors la tête : le baillon que lui avait appliqué Béru* l'avait étouffé, et Pompignac constata que la mort remontait à plusieurs heures déjà.

Le médecin se fit répéter, par l'aubergiste, tout les détails concernant cette affaire inexplicable. Pour lui, il enregistra soigneusement et par écrit le signalement du second soldat, l'assassin, sans nul doute, de M. Sauvage ; puis il regagna en toute hâte le *Lion du Brabant*.

— Monsieur le curé, fit-il en tirant à l'écart l'abbé Dubois, voici une singulière aventure.

Et il mit le digne prêtre au courant de ce qu'il venait de constater.

L'abbé était épouvanté.

— Pauvre enfant ! murmura-t-il en jetant du côté de Geneviève un regard de pitié.

— Si vous m'en croyez, fit Pompignac, vous ne lui apprendrez cette triste nouvelle que plus tard. Aujourd'hui elle a besoin de toutes ses forces et de tout son courage.

D'un signe de tête, l'abbé indiqua à Pompignac qu'il était d'accord avec lui.

En ce moment, un ronflement sonore traversa l'espace, et, quelques instants après, des grands cris s'élevèrent dans les rues de Planchenois.

— Un boulet, un boulet ! hurlaient des voix terrifiées.

En même temps des habitants affolés apparurent sur la place du village, disant qu'une toiture venait d'être enlevée.

L'abbé Dubois pâlit et regarda Pompignac.

— Je n'y comprends rien, répondit celui-ci à la muette interrogation du prêtre.

Tout à coup le tambour, qui bat la charge, retentit du côté de la chaussée de Charleroi.

— Voilà nos troupes, s'écrie Pompignac. Que se passe-t-il donc ?

La charge bat toujours, et tout à coup un tumulte d'hommes, au pas de course, retentit en haut du village, remplissant la rue étroite du bruit des gros souliers ferrés et du cliquetis des armes.

Devançant les soldats, un peloton d'officiers arrive au grand trot sur la place du village ; un général est en tête ; derrière suivent des officiers supérieurs d'infanterie.

Ils font halte, et, rangés en demi-cercle, ils écoutent les indications que le général leur donne d'une voix brève.

Puis ils repartent, ventre à terre, dans une rue qui descend vers le ravin. Un seul d'entre eux est resté ; il met pied à terre, confie son cheval à l'un des paysans, et s'avance vers l'auberge.

— Par ma lancette ! s'écrie Pompignac, mais c'est le commandant Rouleau !

Et tout le monde se précipite à sa suite au-devant du vieil officier.

— Vous ! s'écrie-t-il, vous monsieur l'abbé ! vous, mademoiselle !

Son front est silencieux, et ses grosses moustaches tremblent de colère.

— Qu'y a-t-il ? demande Pompignac.

— Il a que ces gueux de Prussiens cherchent à nous tourner ; mais, minute, ils vont trouver à qui parler.

— Les Prussiens, répéta Pompignac, mais je les croyais en fuite.

— Ils devraient l'être ; mais il paraît que le maréchal Grouchy n'a pas compris les ordres, et qu'au lieu de les arrêter, il les a laissé filer sous son nez. Si bien qu'au lieu d'avoir les Anglais *seulement à combattre, nous voilà aussi les Prus*siens sur le dos.

En ce moment, des troupes débouchent au pas gymnastique sur la place : ce sont les bataillons du 51e, qui servent d'avant-garde, à huit bataillons de la jeune garde, que Napoléon envoie sous les ordres du général Duchesne pour défendre Planchenois.

Le commandant accorde à ses hommes quelques minutes de repos. Soudain un cri vibre dans l'espace, et un soldat, bousculant ses camarades, sort des rangs et accourt vers l'auberge.

C'est Louis de Vaudrey : il a aperçu Geneviève, qui penchée à la fenêtre, le cherche dans cette foule, et, ivre de joie, n'en pouvant croire ses yeux, il veut s'assurer que ses yeux ne l'ont pas trompé !

— Ah ! mademoiselle Geneviève ! murmure t-il en saisissant les mains qui lui tend la jeune fille et en les couvrant de baisers.

A travers ses larmes, Geneviève le regarde, et elle a peine à le reconnaître sous cet uniforme déchiré, tout souillé de sang et de boue. Son visage, bronzé par le soleil et creusé par les fatigues de la campagne, lui semble tout changé ; seuls les yeux sont restés les mêmes, et elle retrouve dans leur prunelle le même éclair qui brillait le jour où il a pris congé d'elle, pour courir à la frontière avec son ancien bataillon.

— Ah ! dit-elle lentement, Dieu est bon, puisqu'il me permet de vous revoir !

Et, défaillante, elle se laisse aller aux bras de l'abbé Dubois.

Celui-ci, tout ému, ne peut que répéter d'une voix tremblante :

— Mon pauvre enfant !... mon pauvre enfant !

Le commandant tortille sa moustache.

— Ah ! s'écrie le comte de Vaudrey, je crois que la pensée de vous savoir si près de moi va me donner plus de courage encore.

Geneviève entr'ouvre les yeux, et murmure :

— Pour l'amour de moi, ménagez-vous, Louis : je vous en conjure.

Elle se tait un moment, et ajoute :

J'en mourrais !

Cependant le commandant Rouleau a fait un signe : il faut partir.

— Monsieur de Vaudrey, dit l'abbé Dubois en poussant vers lui la jeune fille, embrassez votre fiancée.

Louis s'approche, saisit à deux mains la tête de Geneviève, effleure son front de ses lèvres, et, s'élançant dans l'escalier, court reprendre son rang à la tête du bataillon qui part.

— Monsieur l'abbé, dit Pompignac bas à l'oreille du prêtre, s'il y a des caves dans cette *maison, je vous conseille d'y descendre avec* Mlle Geneviève, car tout à l'heure il ne fera pas bon ici.

— Mais n'allez-vous pas mettre le drapeau de l'ambulance ?

— Assurément ; mais ces gens-là ne respectent rien... Et puis il se peut que nous soyons repoussés, et alors...

La jeune fille, qui, depuis le départ de Louis, semblait insensible à tout ce qui se disait et se passait autour d'elle, tressaillit :

— Ma place, répondit-elle fermement, est auprès des blessés, comme la vôtre, monsieur le curé, est auprès des mourants. Je ne quitte pas cette salle.

Cependant les troupes arrivaient, garnissant les maisons qui bordaient l'unique rue du village, barricadant les portes, fermant les volets, perçant à la hâte des meurtrières, transformant chaque habitation en une citadelle destinée à arrêter l'ennemi dans sa marche en avant si, par hasard, il n'avait pu être arrêté en avant de Planchenois par les bataillons du commandant Rouleau.

(*A suivre*) G. LE FAURE.